

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2024/188/DEL/1.1

Séance du 1^{er} OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} octobre, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 25/09/2024	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : AVENANT N°10 AU MARCHÉ DE CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATOIN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ECLAIRAGE SPORTIF, D'ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR, DES ILLUMINATIONS FESTIVES ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE DE LA VILLE D'EU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage sportif, d'éclairage de mise en valeur, des illuminations festives et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville d'EU a été notifié le 12 décembre 2013 à la Société GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX - Object'Ifs Sud - 860 Boulevard Charles Cros - 14123 IFS - pour une durée de 12 ans et 2 mois.

Le montant initial sur la durée totale du marché (G0+G1+G2+G3+G4+G5) s'élève à 5 136 620 € HT soit 6 163 944 € TTC (hors révision de prix).

.../...

- Poste G0 : Exploitation
- Poste G1 : Gestion énergétique
- Poste G2 : Maintenance à garantie de résultats
- Poste G3 : Petits travaux d'entretien et gestion des sinistres et vandalismes
- Poste G4 : Investissement
- Poste G5 : Illuminations festives

Récapitulatif des avenants :

- Avenant n° 1 : Ajournement des travaux du poste G4 « reconstruction des installations » pour les années 2017 et 2018 en raison des difficultés financières de la Ville d'Eu - prolongeant ainsi le contrat de deux ans jusqu'en 2027.
- Avenant n° 2 : Reprise des travaux du poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2019 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - lissant ainsi le solde cumulé de 173 760,54 € HT sur les années 2020 à 2027 soit 21 720,06 € par an.
- Avenant n° 3 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2020 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 30 113,67 € HT par an de 2020 à 2027. Le solde de l'avenant n° 3 de 173 760,54 € HT soit 24 822,93 € HT par an est lissé de 2021 à 2027.
- Avenant n° 4 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2021 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 54 936,60 € HT par an de 2021 à 2027. Le solde de l'avenant n° 4 de 173 760,54 € HT soit 28 860,09 € HT par an est lissé de 2022 à 2027.
- Avenant n° 5 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2022 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 85 823,93 € HT par an de 2022 à 2027. Le solde de l'avenant n° 5 de 173 760,54 € HT soit 34 752,11 € HT par an est lissé de 2023 à 2027.
- Avenant n° 6 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2023 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le report cumulé de 85 823,93 € HT par an de 2023 à 2027. Le solde de l'avenant n° 6 de 173 760,54 € HT soit 43 440,14 € HT par an est lissé de 2024 à 2027.
- Avenant n° 7 : Ajout de prix nouveaux au bordereau de prix unitaire du poste G4 « reconstruction des installations ».
- Avenant n° 8 : Modification du montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » pour l'année 2024 à hauteur de 125 859,50 € HT au lieu de 299 620,04 € HT comme initialement prévu au marché - auquel s'ajoute le solde cumulé existant de 164 016,17 € HT par an de 2024 à 2027. Le solde de l'avenant n° 8 de 173 760,54 € HT soit 57 920,18 € HT par an correspondant à l'année 2024 est lissé de 2025 à 2027.
- Avenant n° 9 : A pour objet de préciser les prestations au titre desquelles le SDE76 est substitué à la Ville du fait de l'adhésion de cette dernière en son sein pour exercer les droits et obligations de celle-ci au titre du Contrat.

Délibération N° 2024/188/DEL/1.1

L'avenant n° 10 a pour objet de modifier le montant du budget alloué aux travaux du Poste G4 « reconstruction des installations » initialement prévu pour l'année 2025.

Le budget du poste G4 pour l'année 2025 sera à nouveau porté à hauteur de 125 859,50 € HT auquel s'ajoute le solde cumulé existant de 221 936,36 € HT par an de 2025 à 2027.

Le budget annuel total pour 2025 est donc porté à hauteur de 347 795,86 € HT.

Le phasage des travaux sera donc modifié par cet avenant. La durée totale du contrat serait maintenue à 170 mois. Le présent avenant n'aura pas d'incidence financière sur le contrat.

Lors de la séance du 27 septembre 2024, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 10.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité suit l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, donne son accord pour la passation de l'avenant n°10 joint à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

